

Les énergies renouvelables apportent de la valeur au bâti : la logique vertueuse du bâtiment à énergie positive (BEPOS)

1. Le bâti est devenu un gouffre énergétique et économique.

Il est aujourd'hui responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre et consomme 69 Mtep, soit 46% de la consommation totale d'énergie en France.

Malgré l'application de la réglementation thermique (RT 2012) dès janvier 2013, même si la consommation d'énergie par m² diminue régulièrement (- 41 % entre 1973 et 2005), cette évolution est annulée par la hausse du nombre de m² utilisés par les Français.

2. Le BEPOS n'est pas une chimère.

Il existe aujourd'hui en France environ 200 bâtiments répondant à cette norme. Le marché du BEPOS y décolle récemment.

Si les surcoûts sont estimés entre 8 à 15% lors de la construction, à 20 ans ils sont nuls voire négatifs.

Coordination de la politique énergie climat régionale

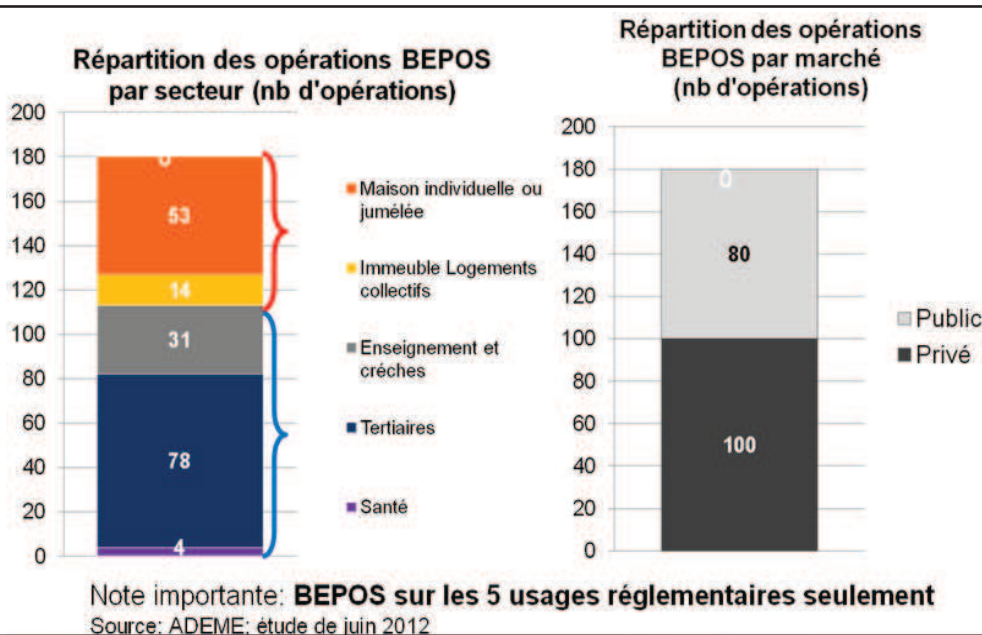
Dans une institution telle que le Conseil régional d'Aquitaine et dans une délégation aussi vaste que celle de l'adaptation aux changements climatiques, je porte en tant que Vice-Présidente les schémas régionaux, SRCAE et Schéma Régional Eolien (SRE), qui fixent les objectifs.

Pour développer des outils de mise en oeuvre permettant de réaliser ces objectifs et atteindre cette ambition en

lien avec les territoires, je peux m'appuyer sur l'expérience et le dynamisme de Peggy Kançal, déléguée au Plan Climat.

C'est grâce à cette complémentarité et ce travail partagé que nous avançons.

Monique de Marco, vice-présidente environnement et adaptation au changement climatique.



Région Aquitaine : première collectivité territoriale à lancer un appel à projets « autoconsommation »

A l'initiative de la vice-présidente environnement et adaptation au changement climatique et du cluster Sysolia (qui regroupe plus de trente PME aquitaines du solaire), une rencontre a réuni différents acteurs (institutionnels, entreprises, bailleurs...) afin d'échanger sur les intérêts techniques et économiques, et le fonctionnement des systèmes d'autoconsommation des bâtiments.

Face à l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie, aux impératifs de réglementation thermique des bâtiments (normes RT2012, future norme BEPOS dès 2018), aux possibilités technologiques offertes par

l'intégration de systèmes solaires au bâti et par des systèmes de stockage, cet appel à projets doté de 2M€ est innovant et constitue de réelles opportunités pour les acteurs régionaux.

Les maîtres d'ouvrages concernés (collectivités ou groupements, bailleurs, entreprises...) seront accompagnés par la Région pour concevoir les bâtiments intelligents de demain, répondant à la norme BEPOS (bâtiments à énergie positive c'est-à-dire avec une performance thermique tendant vers le « passivhaus » et ajouts d'énergies renouvelables adaptés aux usages). Elle s'appliquera dès 2018 à tous les bâtiments publics.

Elues référentes au Conseil régional d'Aquitaine

Si vous souhaitez adresser des questions à vos élus, n'hésitez pas à les contacter directement :

:: Peggy Kançal (rédactrice en chef plaquette)
Conseillère régionale déléguée au Plan Climat
peggy.kançal@aquitaine.fr

:: Alice Leiciagueçahar
Présidente du groupe
alice.leiciagueçahar@aquitaine.fr

Concrétisons la transition énergétique en Aquitaine



Glossaire

BEPOS - De quoi parle-t-on ? (cadres européen et français)

La directive européenne n°2010/31/UE relative à la performance énergétique des bâtiments, dite EPBD2, fait référence dans son article 9 à la généralisation des bâtiments « Nearly zero energy » à l'horizon 2020.

Le Grenelle 1 (art. 4) retranscrit cette obligation communautaire. La réglementation thermique 2020, issue également du Grenelle, imposera les bâtiments à énergie positive, avec des travaux en cours à ce sujet (Plan Bâtiment Grenelle). A partir de 2018, tout nouveau bâtiment public devra être à « zéro énergie ».

TEPOS - De quoi parle-t-on ?

Un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon les 3 principes de la démarche Négawatt : sobriété énergétique, efficacité énergétique, énergies renouvelables. Ce modèle fonctionne déjà en Europe (« kombikraftwerk » en Allemagne, Suisse, Autriche, pays scandinaves...).



Signature des TEPOS le 17 septembre 2012 à l'Hôtel de Région.

Groupe des élu/es au Conseil régional d'Aquitaine

Se battre pour l'autonomie énergétique, des territoires et de leurs habitants !

Depuis mars 2010, l'action des écologistes au sein du Conseil régional d'Aquitaine vise à renouveler profondément la politique énergie-climat régionale, en affirmant notre vision décentralisatrice dans ce domaine. Des actes forts ont été votés par l'Assemblée plénière.

Le bras de fer avec l'Etat et les forces conservatrices

Nous nous trouvons à un moment charnière : débat national sur la transition énergétique en vue d'une future loi-cadre, acte III de la décentralisation...

L'enjeu central est bien la confiance et le degré d'autonomie accordé par l'Etat aux Régions. Or le mouvement décentralisateur peine encore à s'imposer. Ce n'est certainement pas un hasard si, de façon concomitante, on observe des freins à la poursuite des transferts de compétences aux échelons régionaux et locaux, et des résistances aux logiques d'autonomie énergétique, d'autoconsommation, de relocalisation des réseaux de l'énergie...

Quoi qu'il en soit, pour tenir l'engagement du Président de la République (faire baisser de 75% à 50% la part du nucléaire) les Régions et les territoires sont en première ligne. Il faut s'appuyer à la fois sur une politique d'économies d'énergie massives (habitat, déplacements, industrie...) et un essor des énergies renouvelables qui sont par essence décentralisées, disponibles partout, exploi-

tables par des technologies matures, et pour la plupart rentables économiquement.

Redonner le pouvoir aux citoyens et aux territoires !

Territoires et bâtiments à « énergie positive » (TEPOS, BEPOS)... Au-delà de la sémantique attractive, ces projets incarnent notre engagement politique dans le sens d'une plus grande liberté, d'un plus grand pouvoir de décision et d'action des territoires et de leurs habitants en matière énergétique.

Les objectifs des Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) marquent un horizon, mais n'ont pas de caractère opérationnel. Avec des dispositifs territoriaux, qui partent du terrain et des acteurs, il est possible d'avancer concrètement sur la voie de la transition, de l'évolution progressive des énergies de stock vers les énergies de flux, et de se prémunir contre les risques de l'immobilisme (accidents nucléaires, explosion des coûts de l'énergie pour les usagers...).

C'est une aventure passionnante qui débute aujourd'hui en Aquitaine.

La politique énergétique française mettra du temps à se réformer, à réorienter les financements et les rapports de force ; à nous de bouger les lignes sans plus attendre, en faisant de notre région un vrai laboratoire !

Peggy Kançal

Le groupe Europe Ecologie - Les Verts au Conseil régional d'Aquitaine

14 rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux Cedex - 05 57 57 80 95

Adresse contact : groupe.vert@verts.aquitaine.fr

Le site des élu/es : www.elus-aquitaine.eelv.fr

Les élu/es sur facebook : [Elu-es Ecologistes Conseil Région Aquitaine](https://www.facebook.com/Elu-es-Ecologistes-Conseil-Région-Aquitaine)

Les élu/es sur twitter : [@eelvcaquitaine](https://twitter.com/eelvcaquitaine)

Territoires à énergie positive (TEPOS) : la dynamique est lancée en Aquitaine !

Porté nationalement par le CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables), un réseau de territoires pionniers dans le domaine énergétique est né en 2011.

Pourquoi la Région Aquitaine s'implique-t-elle en faveur des TEPOS ?
Suite à différents échanges avec le CLER, avec des territoires pionniers comme le Mené, et avec des élus locaux aquitains intéressés par ce type d'initiatives, le Conseil régional a co-conçu un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « TEPOS », qui a été lancé en mai 2012.

Le Conseil régional a choisi de rester très fidèle à la charte élaborée par le CLER : l'AMI a été ciblé pour les communautés de communes rurales, qui remplissent un certain nombre de critères au premier rang desquels la volonté politique de s'investir pour l'autosuffisance énergétique et l'approvisionnement tendant vers les 100% renouvelables. L'objectif était de débiter ce programme avec 3 ou 4 territoires expérimentaux ; en fait, ce sont aujourd'hui 8 territoires (14 communautés de communes au total) qui se lancent !

Quelles sont les parties prenantes du dispositif ?

Le président du Conseil régional d'Aquitaine et les présidents des 8 communautés de communes lauréates

ont signé, le 17 septembre 2012, une Charte d'engagement TEPOS (voir photo page 1). Cette Charte permet de conserver la philosophie du dispositif et également de phaser les engagements réciproques des collectivités partenaires.

Comment le dispositif se décline-t-il en actions ?

L'engagement financier de la Région permet d'abord de financer les études opérationnelles utiles pour que les TEPOS fixent leur trajectoire d'autonomie énergétique, en fonction de leurs caractéristiques, de leurs ressources, de leurs spécificités, des projets déjà engagés (aide de 60 000 €). Ensuite, la Région viendra en ingénierie financière et technique (mobilisation d'aides financières spécifiques : économies d'énergie, aides à la rénovation thermique des bâtiments, projets d'énergies renouvelables...).

Il est aussi envisagé d'aider au financement, ou à la mutualisation des postes « économes de flux », ressources humaines essentielles pour garantir la pérennité du projet TEPOS. Enfin, la Région anime le dispositif (visites croi-

sées entre les territoires, journées techniques...). Des ponts seront créés avec les entreprises locales de l'économie verte qui pourront tester leurs technologies en priorité dans les TEPOS. L'idée est bien de leur ouvrir des opportunités de marchés en Aquitaine. A la clé : de nombreux emplois dans des PME, TPE, et la consolidation ou structuration de filières industrielles.

Quels sont les développements attendus, les prochaines étapes ?

Ce qui est intéressant, c'est d'observer la dynamique interrégionale (communauté de communes du Mené, Montdidier en Picardie, région Bourgogne, région Rhône-Alpes avec la biovallée...). L'un des enjeux forts sera de réfléchir avec les TEPOS sur les meilleurs vecteurs pour mobiliser la population autour de ce projet de territoire.

Sous un angle plus technique, il faut anticiper les questions de gestion du réseau soulevées par TEPOS, de même que réfléchir sur la phase ultime du dispositif qui doit être de rendre possible une solidarité énergétique entre zones urbaines et rurales.

TEPOS en action !

Il n'est bien sûr pas question à travers les TEPOS, d'amener des territoires dans une logique d'isolement, d'autarcie, ou encore d'égoïsme énergétique. L'argument de la péréquation tarifaire – pilier de la politique énergétique française centralisée et nucléarisée – est souvent avancé pour dénigrer et saper toute possibilité d'évolution du réseau.

Or, comme le montre la récente étude du CREDOC sur la précarité énergétique, les inégalités vont se creuser dans un monde où les coûts de chauffage et d'électricité explosent notamment dans les territoires ruraux. Il faut trouver des solutions de façon urgente, et innover localement.

Il n'est pas non plus question d'encourager la surenchère dans les projets d'énergies renouvelables. Bien au contraire, les TEPOS peuvent apporter de la régulation : quand les opérateurs (solaires, éoliens...) contactent les élus locaux, le projet peut prendre une tournure essentiellement financière et spéculative.

Les enjeux du BEPOS : 3 questions à Germain Gouranton, gérant de TCE Solar

Pourquoi attendre l'application de la RT2020, alors que toutes les techniques et les solutions constructives sont disponibles dès aujourd'hui ?

En termes d'investissements immobiliers, 2020 se prépare dès maintenant. Intégrer la production d'énergie solaire dans l'enveloppe du bâtiment est certainement l'outil le plus intéressant à ce jour pour la composante « production d'énergie » dans le bâtiment, toutes les pistes de réduction des consommations énergétiques ayant naturellement été mises en œuvre au préalable.

Quels peuvent être les facteurs déclencheurs de changement ?

La valeur immobilière nette des Français s'élève à plus de 5 000 milliards €. Or, nous traversons depuis peu une inflexion majeure dans l'appréciation patrimoniale des actifs immobiliers : hors des zones où le déficit immobilier est criant, les logements énergivores (notamment ceux bâtis avant le choc pétrolier, appelés à être rénovés) sont amenés à subir une décote importante.



Visite à la société Exosun avec Catherine Grèze, eurodéputée.

La Région n'a que peu de prise et de légitimité sur une décision politique locale, d'autant plus que dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, la compétence énergie reviendra au bloc local.

Or, en contractualisant avec des territoires volontaires, en partageant la même vision (les renouvelables viennent couvrir des besoins, tout en agissant prioritairement sur la maîtrise des consommations et la rénovation des bâtiments), en s'accordant sur des valeurs, le Conseil régional peut faire en sorte de rationaliser les projets, y compris sur les montages

juridiques et financiers.

Enfin, il ne faut pas oublier que les TEPOS sont vecteurs d'innovation sur un plan technique (voir photo ci-contre) et constituent une vraie richesse d'emplois pour les PME aquitaines.

La possibilité d'avoir des territoires autosuffisants capables de s'effacer du réseau (notamment en période de pics de consommation ou de crise suite à l'arrêt d'un réacteur) intéresse Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Quant à la réalisation de bouquet de plusieurs types d'énergies renouvelables, cela permet de trouver des solutions opérationnelles à l'intermittence.

Un autre aspect à travailler - par exemple sur le cas particulier du territoire du Gabardan (qui est mono énergie renouvelable et qui surproduit, de par la capacité surdimensionnée de la centrale solaire) - consiste à envisager des passerelles entre aires urbaines et rurales, pour éviter les pertes de production.



Lycée Vaclav Havel de Bègles à énergie positive

De fait, ne pas rendre les bâtiments plus vertueux énergétiquement, c'est perdre en liquidité locative, durcir le financement immobilier et détruire une partie de la valeur patrimoniale susmentionnée à hauteur de 30 % pour l'essentiel du parc immobilier et jusqu'à 50% pour les bâtiments les plus énergivores. La valeur d'un actif n'est plus seulement l'emplacement, mais un savant mélange d'emplacement, de qualité constructive, de patine architecturale et de mérite énergétique.

Quelles sont les créations d'emplois à la clé dans les PME ?

La rénovation énergétique du parc immobilier français correspondrait à la création directe de 100 000 emplois. Aujourd'hui, les PME représentent 53% de la valeur ajoutée du paysage économique français. Les pouvoirs publics doivent aider les PME du BTP à se constituer en clusters, ou groupement d'entreprises, et leur confier des marchés publics afin de tester des offres globales, améliorer les échanges de données entre elles et obtenir un poids toujours plus important dans l'activité économique. Le défi en termes de formation est immense : couvreurs, charpentiers, chauffagistes ou plaquistes fiables et qualifiés, mais aussi de conseillers en rénovation ou de professeurs en lycées techniques. La performance énergétique est une occasion de revaloriser les métiers du bâtiment. Investir ici et maintenant dans de l'immobilier performant, c'est transmettre à nos enfants un actif « up to date ».

Carte des territoires engagés dans la démarche TEPOS en Aquitaine

Au total ce sont 14 communautés de communes partout en Aquitaine qui ont souhaité s'engager vers l'autonomie énergétique. Ils s'engagent aussi à privilégier un approvisionnement énergétique tendant vers les 100% renouvelables.

Les TEPOS aquitains
Communauté de Communes (CC) de l'Estuaire - CC de Bourg sur Gironde - CC du Sauveterrois - CC du Pays de Pellegrue - CC du Canton de Targon - CC du Monségurais - CC des Côteaux Macariens - CC du Réolais - CC du Pays d'Auos - CC de Mimizan - CC de la Haute-Lande - CC du Gabardan - CC Côte Landes Nature - CC de Garazi Baigorri

La Région Aquitaine accompagne l'initiative de TCE Solar (Bidart) et Immosun (Lormont), «CERTIPOS».

La Commission Permanente du Conseil régional d'Aquitaine du 21 mai 2012 a voté une aide de 539 279 euros destinée à la mise en place de cette plateforme d'envergure nationale dédiée au BEPOS.

Elle prendra en charge l'évaluation, la certification, la garantie des systèmes de production d'énergie dans l'enveloppe du bâtiment.

La plateforme est labellisée par le cluster solaire Sysolia et le pôle CREAHD (Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables).

Le projet fédère à ce jour plus de 30 PME régionales.